



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en services déconcentrés

Préparation à l'épreuve écrite du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur – recrutement Ile-de-France Session 2018

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.

Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.

La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau à partir d'un dossier de documents de cinq pages au maximum (durée : 1h30; coefficient 3).

Tous les postes à pourvoir pour ce concours seront localisés en Ile-de-France.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plateforme FOR-MI de la SDRF du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plateforme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le 8 décembre 2017 ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription aux concours interne d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique

Dates prévisionnelles

Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe

Date d'ouverture des inscriptions au concours professionnel : début janvier 2018

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : fin janvier 2018

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : avril 2018

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.